

COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis
68680 KEMBS



PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 9 juillet 2018 à 19h30 dans la salle de la Mairie de KEMBS après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Gérard KIELWASSER, Maire.

Etaient présents : MM. KIELWASSER Gérard (Maire), BANDINELLI Jean-Paul, JUILLET Jean, Mmes MYOTTE Martine, RUDLER Suzanne, M. SCHACHER Francis (Adjoint), Mme BOGUET Josiane, M. HARTMANN Thierry, Mmes MALPARTY Patricia, MULLER Valérie, ROOS Nicole, MM. ROUDAIRE Joël, THOMA Yves, TIXERONT Claude, WITWICKI Lucien (Conseillers municipaux)

Etaient absents excusés : Mmes BACH Céline, ROSSE Christiane (Adjointes), M. GERBER François, Mme LANG Rachel, M. LEPROTTI Eric, Mme MEYER Karine, M. SUTTER Jean-Philippe (Conseillers municipaux)

A donné procuration : Mme BACH Céline (Adjointe) à M. KIELWASSER Gérard (Maire), Mme LANG Rachel (Conseillère) à Mme Josiane BOGUET (Conseillère), M. LEPROTTI Eric (Conseiller) à M. BANDINELLI Jean-Paul (Adjoint), Mme ROSSE Christiane (Adjointe) à M. SCHACHER Francis (Adjoint)

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 22 conseillers en fonction, 15 sont présents. Deux adjointes et deux conseillers absents ont fourni une procuration à MM. BANDINELLI, KIELWASSER et SCHACHER et à Mme BOGUET présents. Le quorum étant dépassé, le Conseil peut donc valablement délibérer.

M. KIELWASSER rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et aux différents rapports adressés aux conseillers.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2018
- Point 02 Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 11 juin 2018
- Point 03 Rapport de la Commission vie associative et culturelle du 18 juin 2018
- Point 04 Acquisition d'équipement pour la vie associative locale (Société Avicole)
- Point 05 Subvention pour les jeunes adhérents à l'Association du Comité de Carnaval de KEMBS
- Point 06 Convention de servitudes pour l'extension du réseau électrique souterrain de basse tension
- Point 07 Enquête publique relative à une demande d'autorisation au titre des installations classées
- Point 08 Motion pour le maintien de la Trésorerie d'Ottmarsheim
- Point 09 Modification du tableau des effectifs
- Point 10 Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse s'allocations Familiales (CAF)
- Point 11 Service public de l'eau – Rapport annuel de l'exercice 2017
- Point 12 Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics
- Point 13 Divers

L'assemblée locale, à l'unanimité, approuve les propositions de M. Gérard KIELWASSER.

Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2018

Le procès-verbal de la réunion publique du 28 mai 2018 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 29 juin 2018.

Celui-ci, ne soulevant pas d'observations particulières, a été adopté et signé par les conseillers présents.

Point 02 – Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 11 juin 2018

I. Demandes de permis de construire et déclarations préalables

- Les demandes ci-dessous ont reçu un avis favorable :
 - LEVY Franck, abri de jardin et clôture, 5 rue du Manoir
 - LITZLER Benoit, abri de jardin, 10 rue du Tilleul
 - MOALLI Renée, clôture, 1 rue des Faisans
 - PANIC Suzana, clôture, 5 rue des Ecoles
 - KENNING Colin, panneaux solaires, 8 rue des Bergers
 - SCI ATLANTIS IMMO, maison individuelle, lot 10 lotissement des Saules
 - SCI ATLANTIS IMMO, maison individuelle, lot 17 lotissement des Saules
 - BAHRIA Imade et Stéphanie, 2 maisons individuelles, lot 32 lotissement des Saules.
- Pour la déclaration préalable de M. STRIEBIG Denis relative à la transformation et l'extension d'un abri de jardin sur une propriété sise 28 rue des Bosquets on précisera que :
 - la construction devra être édifiée strictement sur les limites séparatives sans aucun débord de toiture sur les propriétés voisines.
 - les eaux pluviales devront être récupérées et infiltrées sur la propriété et en aucun cas raccordées au réseau d'assainissement ou renvoyées vers les terrains voisins.
- Pour la demande de permis de construire de M. et Mme GRUBO Line et Jean-Marie relative à la construction d'une maison individuelle sur une propriété sise sur le lot 24 du lotissement des Saules, on précisera que le garage devra être édifié strictement sur la limite séparative sans aucun débord de toiture sur la propriété voisine.
- Pour la demande de permis de construire de M. EBEL Vitali et Mme KILTAU Katharina relative à la construction d'une maison individuelle sur une propriété sise rue de Schlierbach, on précisera que tous travaux éventuels de modification du trottoir ou de déplacement des équipements publics (ralentisseur, etc...) à hauteur de l'accès seront à la charge des demandeurs.

II. Programme petites réparations de voiries 2018

Le programme 2018 consiste en diverses réparations suivantes :

- aménagement du trottoir au droit du 26 rue de la Bourboule pour pallier l'affaissement des bordures
- aménagement du trottoir 19 rue de Schlierbach pour répondre à la dégradation du revêtement existant et garantir la sécurité des usagers
- aménagement de l'accès à la salle Polyvalente pour reprendre la pente d'accès nord rendue dangereuse par un affaissement du revêtement
- démolition d'un merlon béton sous le mur d'escalade de l'école Paul Klee afin d'assurer une meilleure sécurité à l'équipement
- mises à niveau d'ouvrages rue de Habsheim suite à la demande du CD68. Cela a fait l'objet d'un point lors de la précédente commission technique.

Le coût de ces travaux a été estimé à 30 000 € TTC.

La Commission, après en avoir pris connaissance, propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet au coût prévisionnel susvisé
- de charger M. le Maire de solliciter les subventions auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- de lancer le marché réglementaire dans les meilleurs délais
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses au chapitre correspondant du budget

III. Divers

- L'École Jean Monnet a connu plusieurs inondations au sous-sol et une humidité persistante. Deux puits filtrants sont à réaliser dans la cour de l'école afin de favoriser l'écoulement de l'eau pluviale dans le site et limiter les risques d'inondation à la cave.
- Dans le cadre de la réhabilitation du château d'eau de Bartenheim, la société ORANGE nous a sollicités pour trouver un lieu pour installer un relai de téléphonie mobile. Après l'étude de plusieurs zones, le site le plus adapté se trouve être le clocher de l'église Notre Dame à Loechlé. Celui-ci sera équipé d'antennes qui seront fixées derrière les abat-son, ainsi, il n'y aura aucune modification esthétique sur le bâtiment. Ces abat-son seront remplacés à l'identique par des éléments en composite afin de favoriser l'intensité et la continuité du signal téléphonique. Un coffret d'alimentation et de coupure électrique sera installé à l'étage inférieur. Il n'y a nul besoin d'effectuer des démarches concernant le branchement électrique ni en matière d'urbanisme car l'esthétique ne change pas. Pour finir, ORANGE nous octroie une indemnité d'occupation en cours de négociation.

La Commission, après en avoir pris connaissance, propose au Conseil Municipal

- d'approuver le projet d'ORANGE
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'inscrire la recette au chapitre correspondant du budget.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 03 - Rapport de la réunion de la Commission Vie Associative et Culturelle du lundi 18 juin 2018

1. Espace Rhénan

M. BANDINELLI introduit les activités de l'Espace par un clin d'œil au sujet du baccalauréat de philosophie du jour à savoir : "La Culture nous rend-elle plus humain ?".

1.1 Bilan spectacle vivant de la saison écoulée

Nombre de spectateurs : 3 242

Nombres de spectacles : 19 spectacles qui ont donné lieu à 23 représentations

Moyenne des spectateurs par représentation : 141

4 spectacles étaient dédiés au jeune public (7 représentations scolaires).

A la lecture de ces chiffres, on peut noter cette année un public moins nombreux que les années précédentes. Ceci s'explique par moins de représentations, 23 au lieu de 28 l'an passé. A noter l'annulation en dernière minute du spectacle phare de l'année IN TARSI en raison de la blessure d'un des acteurs lors du festival Momix quelques jours avant la représentation prévue à Kembs (le spectacle a été reprogrammé pour la prochaine saison). Toutefois, la fréquentation moyenne est stable par rapport à l'an passé, 141 au lieu de 142.

A noter également pour l'ensemble de la saison, 51 manifestations (toutes confondues) à l'Espace Rhénan et 4 expositions, ce qui représente une fréquentation totale de 6 500 spectateurs pour la saison écoulée.

1.2 Présentation Spectacle vivant saison 2018 -2019

Au programme de la nouvelle saison : 18 spectacles (25 représentations) dont 5 pour le jeune public (9 représentations). Deux spectacles de la saison bénéficieront du concours de l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA) pour cette future saison.

M. BANDINELLI donne lecture des spectacles programmés pour la nouvelle saison. A cette programmation, il convient d'ajouter les spectacles et soirées organisés par les associations locales.

Une plaquette retraçant les spectacles proposés sera tirée à 3 500 exemplaires et distribuée fin août, notamment dans toutes les boîtes aux lettres de nos administrés.

L'Agence Culturelle d'Alsace vient de nous informer de la suppression de la carte Vitaculture pour la prochaine saison. Une vingtaine de jeunes de moins de 26 ans de notre Commune sont concernés. Un projet de remplacement de la carte Vitaculture est à l'étude par la Région Grand Est.

1.3 Ouverture de saison

La soirée d'ouverture, dont l'entrée est gratuite, aura lieu le vendredi 21 septembre 2018 avec au programme la présentation des spectacles de la nouvelle saison et le spectacle "Gargarousse" (chansons françaises). Le verre de l'amitié et un buffet préparé par les membres de l'association Espace Rhénan Animation seront servis aux spectateurs présents à l'issue de cette soirée.

1.4 Bilan cinéma de la saison 2017-2018

- **Tous publics (hors scolaires)**
 - Nombres de séances : **89** (il reste encore 7 séances : 2 en juin et 5 en juillet dans le cadre de la "Fête du cinéma") soit **96** sur toute la saison.
 - Nombre de spectateurs : **4 706**
- **Ecole et Cinéma pour les scolaires + Augenblick + un film sur les loups (en partenariat avec la bibliothèque de Bartenheim)**
 - Nombre de séances: **6 films / 10 séances**
 - Nombre de spectateurs scolaires : **1 182**

soit globalement **5 888** spectateurs (d'ici début juillet on franchira la barre des 6 000 spectateurs pour la première fois).
- Moyenne de spectateurs à ce jour : **5 888/89 = 66,2** (la saison passée : 5224/87 = 60).

En conclusion, la saison 2017-2018 est satisfaisante. Tous spectacles confondus la fréquentation sera de plus de 13 000 spectateurs.

M. BANDINELLI remercie M. Philippe PFLIEGER pour le travail accompli et pour la programmation de la nouvelle saison culturelle. Il associe à ses remerciements M. Sébastien MAURER, le régisseur de l'Espace et les membres de l'association Espace Rhénan Animation présents lors des spectacles dont ils assurent avec brio l'intendance.

Pour mémoire : la régulation chauffage et ventilation vient d'être remplacée pour l'ensemble du bâtiment. Désormais, elle peut être pilotée à distance depuis un PC avec remontées d'alarmes possibles.

2. Animation été 2018

2.1 Suivi des inscriptions

Le samedi 2 juin 2018, les membres de la commission vie associative et culturelle ont accueilli en mairie près de 120 familles pour les inscriptions aux animations été des prochaines grandes vacances.

Lors de cette matinée, 170 jeunes se sont inscrits aux différents stages proposés soit 330 inscriptions (167 pour les garçons et 163 pour les filles), 8 stages sur les 46 organisés étaient déjà complets à l'issue de cette première matinée.

Au 18 juin 2018 :

Nombre d'inscrits : 401

Nombre de stages complets : 14 sur les 46 stages proposés

Pour mémoire, en 2017 le nombre d'inscrits pour l'ensemble des stages organisés en juillet/août était de 399.

2.2 Clôture des animations été

Elle aura lieu le vendredi 7 septembre à 18h30 à la salle polyvalente.

3. Manifestations et planning

Nos associations sont toujours aussi actives que les années précédentes. Cela prouve bien leur dynamisme. La planification de l'occupation de nos installations sportives et culturelles n'est de ce fait pas toujours facile. Mais la bonne volonté de nos dirigeants associatifs permet de résoudre ces difficultés notamment en début d'année.

3.1 Planning 2^{ème} semestre 2018

Le planning est joint à l'envoi.

Pour mémoire : Le tour cycliste d'Alsace ne passera pas cette année dans la région des 3 Frontières.

3.2 Planning de l'année 2019

Voir planning ci-joint.

Comme à l'accoutumée, le planning de début d'année est très chargé et nécessite parfois d'intenses négociations avec les responsables associatifs pour placer au mieux leurs manifestations. D'après nos dernières informations, le grand tournoi de football "La Saint-Louis Agglo Cup" réunissant les plus grandes équipes européennes U9 et U11 ne devrait pas avoir lieu au cours du 1^{er} trimestre 2019. D'autre part, la cavalcade ayant lieu le 23 février 2019, le Judo Club pourra à nouveau organiser son marché aux puces le 1^{er} dimanche de février 2019.

3.3 Planning hebdomadaire de la salle polyvalente

De ce côté, la pénurie de créneaux en soirée est toujours d'actualité. Cela prouve de la vitalité du tissu associatif local. Nous avons reçu les demandes de créneaux des associations et nous essaierons dans la mesure du possible de leur donner satisfaction.

Cet été, dès la mi-août, si les créneaux ne sont pas utilisés pour les animations été, les associations pourront commencer leurs entraînements à la salle polyvalente.

3.4 Forum des associations

Ce sera la 9^{ème} édition le 8 septembre 2018 de 14h à 17h à la salle polyvalente. Lors de ce forum, nos administrés pourront échanger avec les responsables associatifs locaux avec possibilité de s'inscrire aux diverses activités proposées pour la saison 2018-2019. Cette année, c'est l'association des Colibris / G'Rhin de sel qui gèrera la buvette.

4. Vie des associations

Remarques générales

Il est à noter toujours une importante activité de nos associations avec à la clef pour certaines de très bons résultats notamment dans le domaine sportif (football avec l'accession en Régional 1, gym avec un titre de championne par équipe du Haut-Rhin, plusieurs titres pour le tennis et le badminton). Tout cela laisse augurer une pluie de médailles lors de la soirée des associations en janvier 2019.

Association RéCréActiV

Lors de l'assemblée générale de l'association du 8 juin 2018, Mme Sylvie SIGRIST a démissionné pour raisons de santé. Désormais, Mme Marie-Thérèse SCANO préside l'association.

La commission remercie Mme SIGRIST pour son intense investissement dans l'association RéCréActiV depuis 2006 et adresse tous ses encouragements à Mme SCANO.

Création d'une nouvelle association

Une nouvelle association est en cours de création dans notre commune : L'association **Groupe d'Achat Solidaire du Pays Rhéna GASPR**.

Les buts de l'association GASPR : Elle se propose de faciliter et de promouvoir la production, la transformation et la consommation de produits issus de l'agriculture biologique et de tous les produits favorisant le respect de l'environnement et le maintien de la biodiversité. Cette nouvelle association fonctionnera en étroite coopération avec l'association G'Rhin de Sel (Les Colibris).

Nous avons rencontré MM. LALOY et LANDRIN, initiateurs du GASPR. Pour fonctionner, l'association GASPR a souhaité la mise à disposition d'un local pour lui permettre de fonctionner notamment pour la vente des produits bio. M. KIELWASSER leur a proposé le local rue de la Promenade qui vient de se libérer récemment suite à la construction du hangar du Comité de Carnaval.

La mise à disposition de ce local, à titre gracieux, sera prochainement contractualisée par une convention entre la Commune de Kembs et le GASPR pour 6 mois (fin décembre 2018) et sera reconductible tacitement tous les ans en fin d'année.

Utilisation de la salle polyvalente

La Commune de Kembs s'est engagée ces trois dernières années dans de gros investissements pour la salle polyvalente après 35 années de service : remplacement des tables, du mobilier de la cuisine et du revêtement de sol de la grande salle et de la salle 2, mise en place d'une VMC.

Nous constatons ces derniers temps quelques dérives des utilisateurs notamment lors des manifestations qu'ils organisent. Des directives seront formulées à la rentrée pour éviter ces dérives avec un suivi au plus près du rendu des salles.

Association des Coyotes Dancers

Nous avons rencontré le président de cette association le 15 juin 2018. Il s'est plaint du fait que depuis quelques semaines la qualité du sol de la salle 2 est incompatible avec une bonne pratique de la danse country en ligne. Nous allons analyser les problèmes rencontrés et revoir si nécessaire le protocole d'entretien du revêtement de sol.

Association Tennis Club Kembs Niffer

Nous avons rencontré le 16 juin 2018 la présidente et la trésorière de l'association. Entrevue rendue nécessaire pour dissiper autant que faire se peut certains malentendus et approximations. Le TCK est toujours en forte évolution, notamment son école de jeunes. Nous avons évoqué la gestion financière de l'association qui est très saine et qui autofinance 2 entraîneurs salariés. La Commune étudie actuellement la possibilité d'intégrer dans ses budgets les coûts d'entretien de maintenance (environ 3 000 €) du revêtement des courts extérieurs rénovés récemment et financés intégralement par le TCK. La convention Commune/TCK sera revue prochainement.

5. Stade Rhénan

5.1 Gazon synthétique

La Commune de Kembs, sur recommandation de la Ligue d'Alsace de Football et après plusieurs visites de terrains, a pris la décision d'équiper le terrain d'honneur du nouveau Stade Rhénan d'un gazon synthétique. Pour mémoire la pelouse synthétique a été posée en 2008. Le brevet Polytan commercialisé par la société ENVIROSPORTS a été retenu.

En mars 2018, des membres du conseil municipal et le président du club local FC Kembs Réunis ont attiré notre attention sur des interrogations de plus en plus pressantes de la part des parents des jeunes joueurs qui évoluent sur ce terrain synthétique concernant les risques liés à l'utilisation des caoutchoucs recyclés dans la fabrication des terrains de sports synthétiques.

Suite à ces demandes, nous avons fait part de ces interrogations à notre fournisseur ENVIROSPORTS. Il nous a indiqué qu'une enquête était en cours sur ce sujet par le gouvernement. Renseignements pris, les ministères de la Transition Ecologique et Solidaire, des Solidarités et de la Santé, de l'Économie et des Finances, du Travail, de l'Agriculture et de l'Alimentation et des Sports ont conjointement pris la décision de saisir l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses) sur les éventuels risques liés à l'utilisation des granulats de caoutchouc recyclés notamment dans les terrains de sports synthétiques.

Ci-dessous extrait du site internet du gouvernement à ce sujet :

"La valorisation des pneumatiques usagés sous la forme de granulés et matériaux utilisés dans la réalisation des terrains synthétiques est l'un des principaux modes de valorisation "matière" de la filière française de gestion des déchets de pneumatiques. Ces terrains synthétiques soulèvent des interrogations quant à leur impact sur la santé et l'environnement en raison des substances dangereuses potentiellement présentes dans les granulés, en particulier dans le cadre de leur utilisation comme terrains de sport et aires de jeux pour les enfants.

L'Agence Européenne des produits chimiques (ECHA) a conclu, après avoir procédé en 2017 à une évaluation préliminaire des risques, pour la santé humaine, liés à l'utilisation de granulés de caoutchouc recyclés dans les gazons synthétiques, à un faible niveau de préoccupation au vu des concentrations d'hydrocarbures aromatiques polycycliques mesurées dans les granulés en dessous des limites de concentration réglementaires prévues dans le cadre du règlement européen sur les produits chimiques dit REACH.

Sur cette base, l'Anses analysera les données et études disponibles sur les principales substances présentes dans ces granulés et matériaux en caoutchouc et sur le niveau de préoccupation qu'elles génèrent en raison de leurs dangers intrinsèques, de leur concentration ou des modes d'exposition, afin de pouvoir rendre des conclusions sur les préoccupations sanitaires et environnementales qui pourraient en résulter. L'Anses étudiera les principales voies d'exposition pour la population générale, la population en milieu de travail et l'environnement (terrains de sport, terrains de jeux pour enfants, litières pour animaux, ...). Le rapport est attendu pour la fin juin (2018)".

A titre d'information, les granulats utilisés sur le terrain synthétique du Stade Rhéna sont enrobés d'un élastomère évitant tout contact avec le caoutchouc recyclé et le dégagement d'odeurs désagréables par temps chaud.

Nous attendons les conclusions de l'enquête gouvernementale sur ce sujet.

5.2 Prêt du Stade Rhéna à des associations extérieures

Le FC Kembs Réunis est parfois sollicité par la Fédération de football ou par des clubs pour l'utilisation des terrains du Stade Rhéna notamment pour le rattrapage de journées de championnat, coupes. Le président du FC Kembs réunis est parfois pris de court et ne peut aviser à temps la mairie pour donner son accord.

Lors d'une réunion le 17 juillet 2015 avec l'ancien président M. BELLINI, M. KIELWASSER avait souhaité que la mise à disposition du Stade Rhéna à des clubs extérieurs ne soit pas monnaie courante, ce doit être "exceptionnel". Les clubs extérieurs seront astreints à une participation financière aux charges induites par ces rencontres (éclairage, eau, vestiaires) estimée à 50 € pour un match au profit du FCKR qui bénéficiera également des rentrées de la buvette le cas échéant.

Pour éviter une charge de travail administrative excessive pour ce genre de mise à disposition, la Commune adressera au FCKR la marche à suivre telle qu'elle avait été acceptée par M. BELLINI en 2015.

5.3 Tournoi Saint-Louis Agglo Cup

Depuis 2015, se déroule chaque année, au mois de février, un grand tournoi de football au Stade Rhéna réunissant pendant un week-end des jeunes U9 et U11 issus des plus grands clubs européens : Barcelone, Chelsea, Bayern de Munich, OM, PSG, etc... Simultanément avec le tournoi à Kembs, a lieu un tournoi en salle à Weil-Am-Rhein (Allemagne) réunissant les mêmes équipes avec le concours financier très important d'une enseigne de restauration rapide.

Organisé à Kembs par la Cordial Cup et le FC Kembs Réunis ce tournoi a reçu depuis 2 ans le soutien financier de Saint-Louis Agglomération et l'appellation "Saint-Louis Agglo Cup".

Il s'avère à présent qu'à partir de l'année prochaine, l'enseigne de restauration rapide ne sponsorisera plus ce grand tournoi qui attirait ces grandes équipes européennes. Le repeneur du tournoi de Weil souhaite que ce tournoi se déroule désormais intégralement à Weil-Am-Rhein et à Lörrach (Allemagne). Dans ces conditions la "Saint-Louis Agglo Cup" ne pourra plus être organisée à Kembs en février 2019 dans sa forme originelle avec des grandes équipes européennes.

Des pourparlers sont en cours avec M. WELTE, Vice-Président de la commission Sports de Saint-Louis Agglomération, Cordial Cup et le FC Kembs Réunis pour prendre en compte cette nouvelle donne et définir en commun un autre grand tournoi.

6. Nouvelles technologies

6.1 Très Haut Débit Numérique

Le projet ROSACE sur l'ensemble du territoire alsacien est en cours de développement.

Evolution du projet ROSACE en Alsace :

Au 18 juin 2018 : 37 Nœuds de Raccordement Optiques (NRO) installés sur les 47 projetés, 41 673 prises raccordées sur les 380 000 projetées.

Evolution du projet ROSACE sur Kembs :

Le 7 mars 2018 s'est tenue en mairie une réunion à notre initiative en présence de Mme Christèle WILLER, Vice-Présidente de la Région Grand Est et en charge du suivi du projet Rosace sur Saint-Louis Agglomération et de M. HAVARD, chargé de la planification des travaux au sein de l'Entreprise ROSACE. (Voir les conclusions suivant compte-rendu du 21 mars 2018 ci-joint).

A notre demande, suite à la réunion de la Commission numérique de Saint-Louis Agglomération du 6 juin 2018, ces informations nous ont été confirmées par M. FOERSTER de la région Grand Est le 15 juin 2018.

Le 25 avril 2018, le NRO de Kembs a été installé en lisière de la forêt de la Hardt, près du puits de pompage. Il a été aligné, ce qui signifie que les équipements actifs ont été mis en place et reliés au Point Optique Principal (POP) d'accès à la fibre optique le reliant au réseau internet mondial depuis Colmar. Ce NRO permettra de raccorder au Très Haut Débit, cinq communes, ce qui représente plus de 3 000 prises à Niffer, Ottmarsheim, Hombourg, Petit-Landau et une partie de Kembs village (SRO DPE et DPF) selon les informations transmises par M. FOERSTER le 15 juin 2018.

Pour mémoire : sur le site internet communal, onglet "services", nous avons reporté une multitude de renseignements sur ce vaste projet ROSACE. Les informations reportées seront utiles à nos administrés et rendront compte de l'avancement du projet dans notre commune.

6.2 Pylône FREE

Revoqué par GDF à cause de la proximité du feeder gaz près du foyer avicole, la Commune a proposé un nouvel emplacement en dehors des limites du Stade Rhénan au lieu-dit "Hoelzle Eck". Approuvé dans un premier temps par toutes les instances, ce nouvel emplacement a été retoqué du fait qu'il se situait en limite d'un couloir "électromagnétique" imposé par la navigation aérienne. Nous avons dû déplacer de quelques mètres l'emplacement prévu toujours au lieu-dit "Hoelzle Eck".

La plateforme d'accueil du pylône a été réalisée ainsi que la pose des gaines pour l'alimentation électrique des antennes. FREE nous a annoncé le montage du pylône avant le 23 juin 2018 et la mise en service des antennes dans la foulée.

6.3 Pylône ORANGE

Rappel : Sollicité par FREE pour cohabiter avec ses antennes sur le pylône en cours d'installation au lieu-dit "Hoelzle Eck", ORANGE a décliné cette offre.

Contraint par le BAKERO de déplacer ses antennes situées sur le château d'eau de Bartenheim, ORANGE a recherché un emplacement permettant de couvrir Kembs-Loechné, Bartenheim-la-Chaussée et Rosenau tout en prenant en compte nos demandes récurrentes concernant les zones de la salle polyvalente et de la zone artisanale.

Une pré-étude des services d'ORANGE a conclu à un emplacement optimum de ses antennes dans le clocher de l'église Notre Dame à Kembs-Loechné. Cette solution n'impose donc plus la construction d'un nouveau pylône sur notre ban. La solution évoquée par ORANGE a été approuvée par la commission technique du Conseil municipal de Kembs lors de sa dernière réunion en date du 11 juin 2018.

6.4 Téléphonie Espace Rhénan : Mise à jour de l'autocom

Installée en 2004 par les établissements CLEMESSY TELECOM, la téléphonie de l'Espace Rhénan couvre la bibliothèque, le dojo, la salle de spectacle et le centre technique de la Commune (ateliers communaux). Depuis sa mise en service l'autocom local ALCATEL a fonctionné correctement sans défaillance et sans mises à jour de son logiciel (version 2.1).

NXO (nouvelle appellation de CLEMESSY TELECOM) nous a rendus attentifs sur le fait qu'il fallait mettre à jour notre autocom notamment pour des raisons de sécurité informatique (piratage essentiellement). NXO nous propose de passer à la version 11 actuelle ce qui nécessite un remplacement matériel de l'autocom pour un montant de 2 003 € TTC.

La commission propose au Conseil municipal de valider l'offre et de passer la commande à NXO.

6.5 Téléphonie de la Mairie : Mise à jour de l'autocom

Installé en 2014 par les établissements CLEMESSY TELECOM, le matériel AVAYA équipe la mairie pour sa téléphonie IP et la gestion de son réseau informatique ainsi que 4 bornes Wifi.

NXO nous a proposé de revoir le contrat de maintenance annuel arrivé à échéance pour ce matériel en intégrant :

- le switch supplémentaire installé après la mise en service de la mairie
- les révisions logicielles et de sécurité
- les révisions de prix du montant initial du contrat de maintenance de 2004 figé pour 3 ans.

Après discussions avec le commercial de NXO, nous attendons de leur part une nouvelle proposition.

6.6 Panneaux électroniques d'information

De nos jours, l'information en temps réel des administrés d'une commune est devenue primordiale. C'est ce qui conduit beaucoup de municipalités à se doter de panneaux d'informations extérieurs placés à des endroits de passage pour diffuser des informations locales.

Nombreuses sont les Communes environnantes à s'être dotées récemment de ces nouveaux équipements : Huningue, Hégenheim, Village-Neuf, Hombourg, Ottmarsheim et Sierentz.

En 2014, le Conseil municipal s'était déjà intéressé pour un projet d'équipement de ce genre. Mais la conjoncture financière et la priorité donnée à d'autres investissements nous ont obligés de reporter à plus tard cet intéressant projet.

Des demandes de plus en plus pressantes sur ce sujet sont régulièrement formulées. Lors de la dernière réunion publique du 5 juin 2018, la mise en place de panneaux électroniques d'information a à nouveau été évoquée. Ce serait aussi un bon moyen d'informations pour la vie associative locale et éviterait des affichages hétéroclites de plus en plus nombreux sur le ban communal.

Nous avons demandé à l'entreprise française CHARVET Industries de la région lyonnaise, leader de ce marché, de nous réactualiser les devis datant de 2014 en notre possession.

Pour 1 panneau (identique à ceux d'Ottmarsheim et Hégenheim) :

- Panneau graphique monochrome en simple face, 1826 x 1852 mm
- Investissement (*) : 12 576 € TTC (pose et formation incluses) + contrat de maintenance (720 € TTC/an)
- Location 7 ans (*) : 234 € TTC (pose et maintenance incluses).

(*) Hors coûts de réalisation des travaux de génie civil et de raccordement électrique à effectuer par nos soins.

Soit pour 3 panneaux

Investissement : 37 728 € TTC

ou

Location sur 7 ans : $234 \times 12 \times 3 = 8\,424$ € TTC par an.

La Commission, après avis de M. le Maire, propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à l'implantation de 3 panneaux dans notre Commune à Kembs Village, à Kembs-Loechlé et sur le site de la salle polyvalente – Plaine sportive.

Avant de s'engager dans cette opération axée sur une information plus réactive, M. KIELWASSER souhaite qu'une visite sur les sites où seront installés ces panneaux soit organisée prochainement avant de prendre une décision définitive. Cette visite a pour objectif de déterminer les emplacements optimum en prenant bien en compte la configuration géographique très spécifique de notre Commune et ceci avant le lancement d'une consultation par le biais d'un marché public.

La solution "location sur 7 ans", maintenance comprise apparaît comme la solution idéale sachant qu'au bout de 7 ans les panneaux seront remplacés si le contrat est reconduit.

7. Subvention au Comité de Jumelage

Le rapport de la Commission Développement Economique - Sécurité – Jumelage du 13 novembre 2017, approuvé en séance du Conseil municipal du 18 décembre 2017, mentionne le budget prévisionnel pour la venue des Etaulais en 2018 estimé à 18 000 €, 50 % à la charge de la Commune et 50 % à la charge de l'association.

La somme de 9 000 € a été inscrite au compte 6232 du budget 2018 de la Commune pour la participation de l'accueil d'une délégation de 50 à 55 personnes venant d'Etaules à Kembs du jeudi 10 mai au lundi 14 mai 2018, à l'occasion du 21^{ème} anniversaire du jumelage.

La totalité de la dépense s'est élevée à 13 579 € dont 8 959 € pris en charge par l'association et 4 620 € par la Commune.

La Commission propose au Conseil municipal de verser 2 170 € (article 6574) au Comité de jumelage afin d'équilibrer les dépenses à 50 %. Le montant global des dépenses communales s'élèverait ainsi à 6 790 €.

8. Projet de jardins familiaux

M. KIELWASSER propose de lancer une pré-étude de faisabilité concernant un projet de valorisation du site de l'ancien stade de Kembs-Loeclé et des locaux qui abritaient les vestiaires. L'objectif serait de transformer ce site en jardins familiaux. Le projet sera soumis à l'avis de la population.

A noter, par ailleurs, que les investissements de la Commune sont actuellement priorités sur l'ouverture de classes scolaires supplémentaires.

9. Divers

La présidente du TC Kembs-Niffer nous a fait parvenir une invitation au Tournoi Open féminin du Tennis Club de KEMBS qui se déroulera du 30 juin au 7 juillet avec la finale le samedi 7 juillet à 17h30.

La séance est levée à 20h15.

Lors de la séance du Conseil municipal, Mme MALPARTY souhaite savoir si la Commune a été sollicitée pour ce type d'installation (jardins familiaux). M. KIELWASSER indique qu'avec le nombre croissant d'habitants en collectif ce type d'infrastructure va très probablement être plébiscité.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 04 – Acquisition d'équipements pour la vie associative locale - Société Avicole

M. KIELWASSER quitte la salle de la séance, M. BANDINELLI expose :

Le Président de l'Association Société Avicole sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition d'équipements pour les activités de l'association :

- une auto laveuse à batterie dont le coût proposé par la société FERTAL s'élève à 2 755,20 € TTC
- un percolateur dont le coût proposé par la société PLAISIR DE TABLE s'élève à 190,90 € TTC

Le montant global de ces acquisitions s'élève à 2 946,10 €.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2017 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil municipal du 18 décembre 2017 pour un montant de 6 000 €. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer les commandes dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière à hauteur de la moitié des dépenses de l'association Société Avicole
- d'imputer les dépenses et recettes aux chapitres correspondants du Budget 2018.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité des membres présents et dotés d'une procuration à savoir 14 voix.

Point 05 - Subvention pour les jeunes adhérents à l'Association du Comité de Carnaval de KEMBS

M. le Maire expose :

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission de vie associative et culturelle du 25 novembre 2014, a décidé d'accorder une somme de 8 € par jeune adhérent aux associations de la Commune. Le Comité de carnaval de KEMBS compte dans son association 33 jeunes membres pour l'année 2018.

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 264 € à l'association du Comité de Carnaval de KEMBS correspondant aux 8 € pour les 33 jeunes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser la subvention à cette association locale
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2018.

M. THOMA propose de verser un montant plus conséquent par jeune membre. M. KIELWASSER précise que l'égalité doit être respectée entre toutes les associations. M. THOMA oppose le coût de la réalisation du Stade Rhénan. M. KIELWASSER indique qu'il s'agit d'un investissement pour une infrastructure et que le Comité a également fait l'objet d'une subvention et d'une mise à disposition d'un terrain d'assise pour leur équipement. M. BANDINELLI ajoute que le Comité expose actuellement une belle réalisation du Comité à savoir un "SCHWEISSDISSI" dans le parc Salvador à Mulhouse.

Les membres du Conseil félicitent les membres du Comité de carnaval pour leurs activités et leurs réalisations.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 06 – Convention de servitudes pour l'extension du réseau électrique souterrain de basse tension

M. le Maire expose :

ENEDIS prévoit une extension du réseau souterrain en vue de fournir une alimentation électrique à une antenne téléphonique.

Les parcelles concernées se situent Hoelzlé Eck cadastrées lieu-dit Neuweg en section 40 n°4, 132 et 173.

Il a été constaté que la ligne à enfouir transite par le chemin d'exploitation rural et par les parcelles nommées supra pour arriver au pied du pylône de communication. Ces parcelles faisant partie du domaine privé communal, il est nécessaire de conclure une convention de servitudes avec la société ENEDIS autorisant la pose d'une extension du réseau de distribution souterrain de basse tension sur ces terrains privés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Kembs, la convention de servitudes sur le domaine privé communal au profit de la société ENEDIS pour la mise en souterrain du réseau électrique basse tension transitant sur les parcelles listées dans ladite convention
- d'imputer la recette au chapitre correspondant du budget.

M. BANDINELLI précise que les autres opérateurs de téléphonie mobile ont été invités à s'implanter sur ce site. Pour l'instant aucun opérateur n'a donné suite. Par ailleurs, ORANGE va s'installer dans le clocher de l'Eglise Jean-Baptiste afin d'améliorer sa desserte vers le sud notamment pour Kembs Richardshaeuser, Bartenheim-La-Chaussée et Rosenau en technologie 5G.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 07 - Enquête publique relative à une demande d'autorisations des installations classées

M. le Maire expose :

M. le Préfet du Haut-Rhin avait transmis en date du 13 novembre 2017 un arrêté ainsi qu'un dossier mis à disposition du public concernant un projet présenté par la société HOLCIM Béton Granulat Haut-Rhin en vue d'être autorisée à renouveler l'exploitation de l'installation de traitement et de transit qu'elle exploite sur la Commune de Bartenheim. Cette enquête qui devait se dérouler du 6 décembre 2017 au 9 janvier 2018 avait été interrompue sur demande du pétitionnaire.

En date du 4 mai 2018, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a délibéré sur le projet de la société HOLCIM Béton Granulat Haut-Rhin qui souhaite exploiter une installation de traitement et de transit sur la Commune de Bartenheim.

Ainsi, le 30 mai 2018, M. le Préfet du Haut-Rhin a fait parvenir un nouvel arrêté en mairie et un dossier mis à disposition du public concernant cette réouverture d'enquête publique allant jusqu'au 16 juillet 2018.

Le projet consiste à renouveler l'autorisation d'exploiter la plateforme de transit et de traitement visant à prolonger l'existence de l'installation par ailleurs alimentée par d'autres sites.

L'objet du dossier d'enquête publique est cette demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter au titre des installations classées, plus précisément :

- d'étendre la plateforme, de prolonger la durée du droit d'exploiter
- d'autoriser le traitement et stockage de matériaux provenant d'autres gravières que celle de Bartenheim
- de modifier les conditions de remise en état finale indépendamment du site de carrière.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- conformément aux dispositions de l'article R. 123-19 du Code de l'environnement, d'émettre un avis dès l'ouverture de l'enquête
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette enquête publique.

M. THOMA souhaite connaître le nombre d'emplois générés par cette exploitation. Cette information n'est pas connue. Il souhaite également connaître la suite donnée au projet de zone de loisirs sur le site de la gravière. Ces informations seront données en détail après renseignements pris lors de la prochaine séance du Conseil.

Ces propositions ont été approuvées par 18 votes POUR et 1 vote CONTRE.

Point 08 – Motion pour le maintien de la Trésorerie d'Ottmarsheim

M. le Maire expose :

M. le Maire informe qu'en date du 18 juin il a répondu au courrier, réceptionné le 15 juin de la part du Directeur Départemental adjoint des Finances Publiques du Haut-Rhin, lui confirmant les propos tenus par lui-même lors sa venue en mairie de Kembs le 5 juin 2018 concernant le projet de fermeture au 1^{er} janvier 2019 de la Trésorerie d'Ottmarsheim.

Il informe notamment que M. le Maire d'Ottmarsheim a rencontré, le 15 mai dernier, M. Jean-François KRAFFT, Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP) du Haut-Rhin. Le bâtiment hébergeant la structure étant propriété de la Commune d'Ottmarsheim, le Maire a proposé une baisse significative du loyer demandé à la DDFIP.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la motion suivante :

"Le Centre des Finances publiques d'Ottmarsheim est garant d'un service public de proximité et de qualité à destination de tous les habitants de Kembs. Il constitue un élément essentiel permettant de garantir l'accès au service public et l'égalité de traitement.

Aussi, par la présente motion, les membres du Conseil Municipal de Kembs demandent le maintien de cette structure qui constitue un élément-clé de l'attractivité du territoire.

Dans un contexte socio-économique difficile, le maintien de ce service à la population apparaît comme une impétueuse nécessité. Le transfert des activités vers un autre centre des Finances Publique entraînerait nécessairement une dégradation inacceptable de la qualité du service public rendu aux contribuables, notamment vis-à-vis des personnes âgées ou ayant des difficultés à se déplacer et à tous les organismes publics du secteur".

Charge M. le Maire de notifier la présente motion à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin
- Monsieur le Député de la circonscription de Mulhouse.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 09 – Modification du tableau des effectifs

1) Suppression de postes

M. le Maire propose de supprimer plusieurs postes qui ne sont plus occupés et n'ont plus de raison d'être inscrits au tableau des effectifs. Il s'agit d'un poste d'attaché principal à temps complet, d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, de deux postes d'adjoint technique à temps non complet (10,5/35 et 29/35), d'un poste de gardien-brigadier de police à temps complet, d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (18/35), de trois postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (1,5/20, 1/20 et 0,5/20), un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31,5/35) et d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet. Ces suppressions prendraient effet à compter du 10 juillet 2018.

Cette proposition a été soumise aux membres du Comité Technique lors de la séance du 26 juin 2018.

2) Création d'un poste

M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2018 pour assurer les fonctions de concierge des installations socio-culturelles. Les missions du poste seraient : l'entretien et la surveillance des installations socio-culturelles, l'ouverture et la fermeture des locaux, la gestion des états des lieux avec les personnes utilisant les locaux lors des manifestations.

Par conséquent, vu l'avis favorable du Comité Technique lors de la séance du 26 juin 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

- de supprimer un poste d'attaché principal à temps complet
- de supprimer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (10,5/35)
- de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (29/35)
- de supprimer un poste de gardien-brigadier de police à temps complet
- de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (18/35)
- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (1,5/20)
- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (1/20)
- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (0,5/20)
- de supprimer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31,5/35)
- de supprimer un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- de décider que ces postes seront supprimés à compter du 10 juillet 2018
- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01.08.2018
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
1	Directeur Général des Services	1	0	Temps complet
2	Attaché principal	3 2	1	Temps complet
3	Attaché	3	3	Temps complet
4	Rédacteur	1	1	Temps complet
5	Adjoint administratif principal 1e classe	3	2	Temps complet
6	Adjoint administratif principal 2e classe	3	2	Temps complet
7	Adjoint administratif	2	1	Temps complet
8	Adjoint administratif	1	1	TNC (28/35)
FILIERE TECHNIQUE				
9	Ingénieur	1	1	Temps complet
10	Technicien principal 1e classe	1	0	Temps complet
11	Technicien	1	1	Temps complet
12	Agent de maîtrise principal	1	1	Temps complet
13	Agent de maîtrise	2	2	Temps complet
14	Agent de maîtrise	1	1	TNC 21/35
15	Adjoint technique principal 1e classe	1	0	Temps complet
16	Adjoint technique principal 2e classe 1 poste créé à/c 1^{er} août 2018	4	3	Temps complet

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE TECHNIQUE				
17	Adjoint technique principal 2 classe	1	1	TNC 10,5/35
18	Adjoint technique	11	10	Temps complet
19	Adjoint technique	1	0	TNC 10,5/35
20	Adjoint technique	1	0	TNC 29/35
21	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
22	Adjoint technique	1	1	TNC 24/35
23	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
24	Adjoint technique	1	1	TNC 32/35
25	Adjoint technique	1	1	TNC 17,5/35
26	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
27	Adjoint technique	1	1	TNC 26/35
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
28	Brigadier-chef principal de police	2	1	Temps complet
29	Gardien-brigadier de police	2 1	0	Temps complet
FILIERE CULTURELLE				
30	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	Temps complet
31	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	1	0	Temps complet
32	Adjoint du patrimoine	1	0	TNC 18/35
33	Adjoint du patrimoine	1	1	TNC 25/35
34	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1	TNC 12/20
35	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 14/20
36	Assistant d'enseignement artistique	2	0	TNC 5/20
37	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 4,5/20
38	Assistant d'enseignement artistique	3	3	TNC 3,5/20
39	Assistant d'enseignement artistique	3	2	TNC 3/20
40	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 2,5/20
41	Assistant d'enseignement artistique	2 1	0	TNC 1,5/20
42	Assistant d'enseignement artistique	2 1	0	TNC 1/20
43	Assistant d'enseignement artistique	2 1	1	TNC 0,5/20
FILIERE SOCIALE				
44	ATSEM principal de 1e classe	1	1	Temps complet
45	ATSEM principal de 1e classe	1	1	TNC 31,5/35 (90 %)
46	ATSEM principal de 2e classe	1	1	Temps complet
47	ATSEM principal 2e classe	1	1	Temps complet
48	ATSEM principal de 2e classe	4 3	2	TNC 31,5/35 (90 %)
FILIERE ANIMATION				
49	Animateur principal 2e classe	2 1	1	Temps complet
50	Adjoint d'animation principal 2e classe	1	0	Temps complet
51	Adjoint d'animation	8	8	Temps complet
52	Adjoint d'animation	1	1	TNC 34/35
53	Adjoint d'animation	1	1	TNC 28/35
TOTAL DE L'EFFECTIF		86	67	

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 10 – Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

M. le Maire rappelle que la CAF apporte son concours au fonctionnement et au développement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 1, 2, 3 Soleil depuis l'ouverture de la structure.

L'intervention de la CAF contribue à réduire les frais de participation des familles en finançant une part importante du coût de ce service.

L'ALSH bénéficie de deux types d'aide :

- une aide au fonctionnement appelée prestation de service ordinaire, basée sur les relevés de fréquentation de l'ALSH
- une prestation de service enfance et jeunesse, dont les modalités sont fixées par un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ). Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le CEJ est arrivé à échéance le 31 décembre 2017. Il pourra faire l'objet d'un renouvellement selon les modalités définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Ce nouveau contrat s'inscrit dans la continuité du CEJ précédent et se décline sur les mêmes bases réglementaires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 11 – Service public de l'eau – Rapport annuel de l'exercice 2017

M. le Maire expose :

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il m'appartient de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport a été transmis avec l'ordre du jour de ce Conseil.

Diverses observations sont formulées :

- Les 19 prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de la Santé afin d'analyser l'eau en microbiologie et en recherche de paramètres physico-chimiques ont tous révélés une eau qualitativement conforme.
- Le prix de vente global du m³ d'eau pour la part communale n'avait pas augmenté depuis 2012 jusqu'à la fin du premier semestre 2017.
Le tarif était de 1,25 € HT (1,3187 € TTC) le m³, au second semestre conformément à la décision du Conseil du 20 mars 2017 le tarif est passé à 1,30 € HT (1,3776 € TTC).

M. le Maire rappelle par ailleurs que les réparations et le renouvellement régulier d'équipements en 2017 a induit une dépense globale de 47 677,19 €.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'approuver le rapport annuel du service de l'eau tel qu'il est présenté et qui reprend les différents indicateurs techniques et financiers de l'exercice 2017.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 12 - Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics

Conformément à la délégation qui m'a été confiée par l'assemblée délibérante le 14 avril 2014 en matière de marchés publics, j'ai pris les engagements suivants depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

A - Extension des ateliers municipaux de la commune de KEMBS - Passation d'un avenant n° 2 au lot 02 : Gros-œuvre et d'un avenant n° 2 au lot 05 : Fermeture – Serrurerie

Au cours de l'exécution des travaux, des modifications ont été rendues nécessaires.

Lot 02 : Gros-œuvre – Sté METZGER BTP 68500 ISSENSHEIM

Travaux supplémentaires : Terrassement, remblai et produits bitumineux complémentaires suite à la modification de forme de la pente, fourniture et pose de pavés, repose de bordures et rehausse du regard devant l'entrée

Montant du marché de base HT	86 900,08 €	
Montant de l'avenant n° 1 HT	+ 1 800,00 €	
Montant de l'avenant n° 2 HT	+ 9 440,71 €	% d'écart introduit par l'avenant n° 2 : + 12,93 %
Nouveau montant du marché HT	98 140,79 €	
Montant du marché TTC	117 768,95 €	

Lot 05 : Fermeture – Serrurerie – Sté Ferronnerie d'Art MARY Sàrl 68640 WALDIGHOFFEN

Travaux supplémentaires : Mise en place d'un garde-corps industriel et remplacement d'une partie rampe en portillon 2 ouvrants

Montant du marché de base HT	25 196,00 €	
Montant de l'avenant n° 1 HT	- 1 520,00 €	
Montant de l'avenant n° 2 HT	+ 1 405,00 €	% d'écart introduit par l'avenant n° 2 : - 0,0045 %
Nouveau montant du marché HT	25 081,00 €	
Montant du marché TTC	30 097,20 €	

B - Location d'un bâtiment modulaire à usage de salle de classe pour la commune de KEMBS Attribution du marché

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée, avec mise en concurrence et publicité préalable, concernant la location d'un bâtiment modulaire à usage de salle de classe pour la commune de KEMBS.

Le marché est décomposé en deux tranches :

TRANCHE FERME

Location d'un bâtiment modulaire à usage de salle de classe pour l'école élémentaire Jean Monnet

TRANCHE OPTIONNELLE 1

Location d'un bâtiment modulaire à usage de salle de classe pour l'école maternelle Paul Klee.

A l'issue de la consultation, une seule offre a été remise. Après analyse effectuée selon les critères prévus au règlement de la consultation, le marché a été attribué à la Société PORTAKABIN SAS – 8 rue de l'Épinay 59175 TEMPLEMARS pour un montant de :

TRANCHE FERME

Location d'un bâtiment modulaire à usage de salle de classe pour l'école élémentaire Jean Monnet :

- Coût de l'installation : 5 495,34 € TTC
- Loyer mensuel incluant la maintenance : 980,51 € TTC

L'offre de la société PORTAKABIN SAS est conforme au cahier des charges.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} août 2018, date de mise en service du bâtiment modulaire, reconductible 2 fois soit une durée maximale de 36 mois.

Il a été décidé de ne pas affermir la tranche optionnelle n° 1.

Le Conseil municipal a pris connaissance de ces décisions.

Point 13 – Divers

M. KIELWASSER porte à la connaissance des conseillers les manifestations, commissions et réunions à venir.

Mme ROOS souhaite connaître si le bureau de Poste est fermé de manière temporaire actuellement ou si sa fermeture est définitive. M. KIELWASSER indique que le bureau restera ouvert au minimum 12h hebdomadaire, les représentants régionaux sont venus récemment en Mairie pour l'informer qu'ils étaient toujours à la recherche d'un site afin d'améliorer leur prestation de service sur la Commune.

M. THOMA indique qu'il faudrait planifier le ravalement des façades de l'Eglise Notre Dame dans les années à venir. M. KIELWASSER approuve et indique que les bâtiments font l'objet d'un cycle de réhabilitation, et que cette église est effectivement concernée. Cette année, les logements de la rue du Stade feront l'objet d'un ravalement, le coût de l'église par contre sera onéreux en raison de l'installation d'un échafaudage notamment. Le réseau de voirie est également concerné par ces entretiens, pour le réseau secondaire la rue de la Liberté et la rue Lencouacq devraient être effectuées, pour le réseau principal la rue du Rhin et le reste de la rue du Maréchal Foch sont à améliorer. Ces travaux nécessitent un investissement de 6 à 7 millions d'euros au minimum.

Mme MALPARTY demande si la Commune a été destinataire d'informations spécifiques concernant le nombre de survol en phase de décollage des avions en provenance de l'aéroport durant la journée du 8 juillet. Sont supposées être à l'origine les conditions météorologiques de cette journée.

Elle suggère d'éclaircir les arbustes autour du Biotope de la Mairie car celui-ci n'est plus visible. Cette suggestion sera transmise au service gérant les espaces verts.

M. THOMA signale la dangerosité des stationnements sur la chaussée devant le Trèfle d'Or rue du Rhin et souhaite que des aménagements de sécurité soient réalisés. M. KIELWASSER indique que la solution optimale n'est pas évidente et que cela est à l'étude. Des incivilités potentiellement dangereuses sont signalées dans des quartiers identifiés et seront transmises à la police municipale.

M. ROUDAIRE signale qu'une clôture a été endommagée rue de Schlierbach.

Mme BOGUET signale le débit mineur du ruisseau qui coule dans l'AUGRABEN. M. KIELWASSER indique s'être rendu sur place, qu'un vannage peut être tenté au niveau du SCHEIDGRADEN mais il doute de l'efficacité en raison du faible débit d'eau en amont.

M. KIELWASSER transmet les remerciements à l'ensemble des Conseillers émanant des représentants de CARITAS ALSACE pour le don du véhicule Clio qui permettra l'accès à l'emploi de personnes en situation de précarité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 20h45.

